

Nous sommes favorables à la protection et à la valorisation des chaumières mais face aux difficultés des propriétaires confrontés aux champignons qui détruisent leurs toits de chaume, des mesures nous sommes nécessaires et sont surtout devenues urgentes.

1) Une charte est à établir pour les coupeurs de chaume et les points essentiels sont de structurer la profession, d'utiliser un chaume de qualité et local.

2) Développer et promouvoir cette ressource locale : le roseau de Brière sans aller le chercher à des milliers de kilomètres.

3) Aider les propriétaires de chaumière à faire face à la détérioration des toits de leur chaumière (fissures, trous et donc infiltrations)

Ces aides (techniques, financières...) ne doivent pas seulement venir des communes mais aussi des EPCI, du département, de la région et Parc Régional de Brière. Une mobilisation de toutes les collectivités est indispensable.

IL est important que les communes puissent appuyer les dossiers auprès des institutions

Des modifications de PLU sont sans doute nécessaires. Mais ce doit être du cas par cas. Chaque situation doit être examinée en fonction de qualité du bâti existant, de sa portée patrimoniale, ...